

registre des taxes de la même année le mentionne comme imprimeur. C'est un fait qui se reproduit souvent pour les grands libraires de l'époque. Il y a donc lieu d'en tenir compte dans nos recherches d'identité.

Les documents originaux nous apprennent aussi qu'après des débuts pénibles à la fin du xve siècle, les imprimeurs et libraires arrivent à une brillante situation au xv^e : ils administrent des propriétés qui leur appartiennent, achètent des terres et des châteaux, possèdent des immeubles dans la ville, manient l'argent à pleines mains et payent de grosses contributions. Il en est de même des relieurs qui exécutent de véritables chefs-d'œuvre et dont la situation quoique plus modeste est également très prospère. Ils payent largement les impôts et possèdent aussi des immeubles dans l'intérieur de la ville. L'un d'eux, Pierre Meyrieux, est propriétaire d'une maison qu'on lui achète pour ouvrir la Place Confort (1556). Je ne trouve qu'une exception, elle concerne Thibaut, maître relieur taxé à 7 sous 6 deniers ; il est mort misérable « *mortuus est et nihil habuit.* »

Les compagnons imprimeurs tiennent bien aussi leur place au soleil. Ils ont conscience de leur valeur et font bruyamment valoir leurs prétentions. Perpétuellement en grève avec les patrons, ils affectent des airs d'indépendance. Très turbulents, ils se livrent parfois entre eux à des rixes sanglantes. En 1535, le duc de Savoie menaçant la liberté de la cité de Genève, un corps de six cents aventuriers se forme à Lyon pour marcher à sa défense et les compagnons imprimeurs d'origine genevoise viennent en masse grossir ses rangs. Ils choisissent parmi les leurs un chef du nom de Roboam qu'on retrouve plus tard en 1542 comme témoin au testament du célèbre imprimeur lyonnais Jehan Barbou.

En même temps que celui des livres, les libraires tenaient encore entre leurs mains le commerce de la papeterie tout entière. Ainsi en 1544-1545, le trésorier de l'Aumône générale paye à Barthélémy Domaine, libraire, la somme de trois livres tournois pour l'achat d'un grand livre de papier blanc intitulé *l'Entrée et Issue des Enfants*. Entre autres renseignements nous trouvons dans une pièce fort curieuse que les enfants confiés à ladite Aumône et inscrits sur ce registre, étaient l'objet d'une surveillance à la fois très paternelle et très sévère. Ainsi, en l'année 1556 la fille d'un compagnon imprimeur qu'ils avaient placée comme domestique chez M^e Grégoire, notaire royal, ayant été